



COMMUNIQUE DE L'USP du 5 juillet 2022

Pas question de gagner plus pour travailler aussi mal !

L'USP a appelé à la grève avec les autres syndicats de psychiatres d'exercice public le 28 juin 2022 ([Communiqué IDEPP, le SPEP, le SPH et l'USP : appel à journée de grève le 28 juin 2022](#) et [préavis de grève](#)).

L'USP demande qu'une loi cadre pour la psychiatrie soit travaillée d'urgence avec notamment la restauration de l'indépendance des psychiatres publics à l'égard de la bureaucratie comptable.

L'attribution de primes ne saurait être que temporaire dans l'attente de cette réforme. La question financière ne peut compenser la dégradation des pratiques, la violence et la perte de sens en renforçant la servitude volontaire !

Nous ne voulons ni travailler plus, ni plus mal. Les exigences du public doivent permettre l'accès aux soins de proximité, l'accueil de toutes les populations sans discrimination dans le cadre de la politique de secteur.

Si les revenus doivent être satisfaisants dans le public comme dans le privé, les contraintes du public ne peuvent être assurées sans stopper une concurrence déloyale dans l'attractivité, si nécessaire par le plafonnement des revenus dans le privé.

De la même manière, les salaires de tous les soignants de toutes les autres catégories qui contribuent à l'élaboration commune d'un outil de travail de qualité (paramédicaux, psychologues, psychomotricien(ne)s, orthophonistes, etc.) doivent être substantiellement majorés.

Delphine Glachant, présidente
Pierre Paresys, vice-président

Pour plus de détails, consultez [Constat et revendications en conséquences de l'USP sur notre site](#).